PROCÈS-VERBAL

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 1er septembre 2026, à 19 h,
à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

Présents : Cathy Paulin, mairesse
Suzanne Thériault, conseillère générale
Denise Thériault, conseillère quartier 1
Etienne Cormier, conseiller quartier 2
Edna Frigault, conseiller quartier 3
Nathalie Mallais Comeau, conseillère quartier 4
Danny Comeau, conseiller quartier 5
Henri Battah, conseiller quartier 6
Daniel Hachey, directeur général adjoint et trésorier
Jessica Thériault, greffière suppléante

Absents : Michel Haché, conseiller général

1. **Appel à l'ordre;**
 Madame la mairesse appelle l'assemblée à l'ordre à 19 h.

2. **Constatation du quorum**
 La greffière suppléante confirme qu'il y a quorum.

3. **Déclaration de conflit d'intérêts**
 Aucun conflit.

4. **Adoption de l'ordre du jour**
 Madame la mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

 Il est proposé par le conseiller Étienne Cormier et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que la correction du titre de l'item 6 pour : Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'articles 68(1)f) de la *Loi sur la gouvernance locale* relatif à des renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des

Municipalité des Hautes-Terres
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca

affaires du gouvernement local, ainsi qu'avec l'article 68(1)j) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives soit fait, que l'item 8 : Nomination du responsable de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée soit ajouté et que l'ajournement deviennent l'item 9.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-109

Il est ensuite proposé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau et appuyé par le conseiller Danny Comeau, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-110

5. Modification de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier S. Godin Entreprises Ltée

CONSIDÉRANT QUE S. Godin Entreprise Ltée a entrepris des démarches auprès de la Municipalité des Hautes-Terres afin de faire modifier le zonage applicable à la propriété située au 1031, rue des Fondateurs, à Paquetville (NID 20512620 et 20119046);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal avait autorisé l'amorce des démarches requises relativement à cette demande de modification de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Hautes-Terres travaille actuellement à la refonte globale de ses documents d'urbanisme et que le projet de S. Godin Entreprise Ltée pourrait être considéré dans le cadre de cette démarche globale;

CONSIDÉRANT QUE, par correspondance reçue de S. Godin Entreprise Ltée, la propriétaire demande à la Municipalité d'annuler le processus de modification de zonage actuellement en cours pour son projet;

CONSIDÉRANT QUE S. Godin Entreprise Ltée souhaite que son projet puisse plutôt être considéré dans le cadre de la refonte globale du plan municipal et du règlement de zonage;

Il est proposé par la conseillère Edna Frigault et appuyé par le conseiller Danny Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Municipalité des Hautes-Terres accepte la demande de S. Godin Entreprise Ltée et mette fin au processus de modification de zonage entrepris relativement à la propriété située au 1031, rue des Fondateurs, à Paquetville (NID 20512620 et 20119046).;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les démarches, avis, consultations et autres étapes subséquentes prévues dans le cadre de cette demande particulière de modification de zonage ne soient pas poursuivis;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le projet de S. Godin Entreprise Ltée puisse être considéré, le cas échéant, dans le cadre de la refonte globale du plan municipal et du règlement de zonage de la Municipalité des Hautes-Terres, sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables et de l'analyse du projet dans le cadre de cette démarche.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-111

6. **Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'articles 68(1)f) de la *Loi sur la gouvernance locale* relatif à des renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local, ainsi qu'avec l'article 68(1)j) de la *Loi sur la gouvernance locale* concernant des questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives**

Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau, que le conseil municipal se réunisse à huis clos conformément à l'article 68)(1)f) et à l'article 68)(1)j) de la *Loi sur la gouvernance locale*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-112

Le conseil et la greffière suppléante sortent de la salle de réunion et le huis clos débute à 19 h 09.

Discussion à huis clos
Le sujet visé par cet item a été discuté selon l'article 68(1)f) et 68(1)j) de la *Loi sur la gouvernance locale.*

Le conseil et la greffière suppléante reviennent dans la salle de réunion.

Il est proposé par le conseiller Henri Battah et appuyé par la conseillère Denise Thériault, que le huis clos cesse.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-113

Le huis clos cesse à 19 h 14.

7. **Nomination d'une direction générale par intérim**
CONSIDÉRANT QUE l'article 3.d. de l'arrêté no 2024-06 Arrêté sur les fonctions et attributions de la direction générale de la Municipalité des Hautes-Terres prévoie la nomination d'une direction générale par intérim par voie de résolution du conseil;

Il est proposé par la conseillère Denise Thériault et appuyé par le conseiller Henri Battah,

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Monsieur Daniel Hachey soit nommé au poste de directeur général par intérim et trésorier, et ce, en vigueur immédiatement, jusqu'à ce que le conseil procède à la nomination d'un directeur général permanent ou adopte une résolution mettant fin à l'intérim. Le directeur général par intérim et trésorier exerce tous les pouvoirs, responsabilités et fonctions prévus à la *Loi sur la gouvernance locale*, ainsi qu'aux arrêtés et politiques municipales en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-114

8. **Nomination du responsable de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée**
ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée, R.S.N.B. 2009, c. R-10.6 (ci-après la « Loi »), exige que chaque organisme public désigne un responsable de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée ;

ATTENDU QUE la Municipalité des Hautes-Terres constitue un organisme public au sens de ladite Loi ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de désigner officiellement une personne pour exercer les pouvoirs et s'acquitter des fonctions de responsable afin d'assurer le traitement des demandes d'accès et la protection des renseignements personnels ;

Il est proposé par le conseiller Henri Battah et appuyé par la conseillère Nathalie Mallais Comeau,

QU'IL SOIT RÉSOLU :

1. QU'Amyka Richard, greffière adjointe par intérim, soit nommée responsable de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée pour la Ville de la Municipalité des Hautes-Terres, conformément à la Loi, pour la durée de son intérim au poste de greffière adjointe, en remplacement de la titulaire du poste actuellement en congé de maternité.

2. QUE la personne ainsi nommée soit investie de tous les pouvoirs, obligations et responsabilités prévus par la Loi pour l'administration des demandes d'accès à l'information et la gestion des renseignements personnels au sein de la municipalité, et ce, uniquement pendant la durée de cet intérim.

3. QUE cette nomination temporaire prenne effet le 1er septembre 2026 et prenne fin automatiquement au terme de l'intérim d'Amyka Richard au poste de greffière adjointe, sans qu'une nouvelle résolution du conseil soit nécessaire pour y mettre fin.

4. QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Unité de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée de la province du Nouveau-Brunswick pour information.

Adoptée à l'unanimité

Résolution no 2026-09-115

9. Ajournement

Le conseiller Étienne Cormier propose l'ajournement et la séance est levée à 19 h 21.

Cathy Paulin
Mairesse

Municipalité des Hautes-Terres
Nouveau-Brunswick
2023

Jessica Thériault
Greffière suppléante

HAUTES TERRES

ORDRE DU JOUR

Réunion extraordinaire du Conseil municipal des Hautes-Terres
le mardi 1er septembre 2026, à 19 h
à l'Hôtel de Ville, située à l'édifice Nancy Lainey-Thériault

1. Appel à l'ordre;
2. Constatation du quorum;
3. Déclaration de conflit d'intérêts;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Modification de l'arrêté de zonage de Paquetville pour le dossier S. Godin Entreprises Ltée;
6. Constitution en comité à huis clos en conformité avec l'articles 68(1)f) de la *Loi sur la gouvernance locale* relatif à des renseignements concernant les conseils ou les avis juridiques fournis au gouvernement local par son avocat ou les communications protégées entre l'avocat et son client à propos des affaires du gouvernement local;
7. Nomination d'une direction générale par intérim;
8. Ajournement.

Municipalité des Hautes-Terres
1040, rue du Parc, Unité 6, Paquetville NB E8R 1J7
(506) 718-1196 | info@mdht.ca